

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article L. 213-5 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Céline VAN MUYLDER, première conseillère, pour exercer, à compter du 1^{er} mai 2021, les attributions prévues à l'article L. 213-5 du code de justice administrative.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et affichée dans les locaux et sur le site Internet du tribunal administratif.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

